

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. POSTE : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR. Elections à la Chambre des députés.

Candidat : Henri DELAVAU DÉPUTÉ SORTANT.

Chronique générale.

DÉFIEZ-VOUS DES AMPHIBIES.

Le piège le plus commun tendu aux ruraux, de la part de certains candidats, c'est de chercher à leur faire croire qu'ils sont dévoués au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et qu'ils feront marcher de front leur appui à ce gouvernement avec l'appui qu'ils sont engagés à donner à la politique révolutionnaire.

Il faut être triplement naïfs pour se payer de pareils billets de Ninon.

S'il est un fait certain au monde, c'est que le plan de M. Thiers et de son entourage est d'enlacer le gouvernement dans un réseau d'intrigues et de difficultés ayant pour but d'obliger le maréchal à se démettre, ou bien, ce qui serait pire pour lui, à ne rester au pouvoir qu'à la condition de se faire l'instrument d'une politique révolutionnaire qui amènerait la guerre avec la Prusse.

Aujourd'hui, tous les ennemis du maréchal se disent hautement ses amis dans leurs circulaires. C'est le cliché, le mot d'ordre commun à toutes les catégories d'opposants. Pas n'est besoin de dire où tend ce mot d'ordre.

Les seuls partisans acceptables du maréchal sont les candidats qui par leur passé

ont donné des gages sérieux à sa politique. Les autres, qu'ils le sachent ou non, sont des ennemis, et ils ne peuvent servir que la cause du désordre et de la révolution.

On lit dans le bulletin de l'Agence Havas :

« M. le sénateur marquis de Franclieu, s'appuyant sur le dire de certains journaux, avance, dans une lettre adressée à M. le ministre des affaires étrangères, le fait « qu'un corps de l'armée espagnole aurait stationné sur le territoire français. »

» D'après les renseignements puisés à l'ambassade d'Espagne, cette nouvelle est fautive. Aucun corps de l'armée espagnole n'a foulé le sol français. »

La lettre de M. le marquis de Franclieu était fort nette et fort précise. Elle affirmait des faits déterminés; elle voulait donc une discussion et non un démenti qui ne s'appuie sur aucune preuve.

D'ailleurs, est-ce à l'ambassade espagnole que l'on doit demander des renseignements sur ce qui se passe en France? la note de l'Agence Havas ne nous dit pas autre chose que ce que devait dire l'ambassadeur de Madrid.

Nous avons reçu et publié de notre côté des dépêches formelles qui attestaient des faits semblables à ceux révélés par M. le marquis de Franclieu; nous en recevrons d'autres sans doute qui seront encore plus précises. Nous attendrons pour nous rectifier autre chose que le simple démenti de l'Agence Havas puisé à une source trop intéressée pour être bien sincère.

De plus, ne joue-t-on pas un peu sur les mots dans cette Note? Un corps d'armée n'a pas « stationné » peut-être; mais, si des soldats alphonstistes ont violé le sol français, qu'importe leur nombre? Et enfin des convois de munitions ont passé sur notre territoire; n'est-ce pas la même violation que si un « corps d'armée » avait stationné sur notre sol?

LA RÉPUBLIQUE, C'EST LA GUERRE.

Les journaux républicains osent écrire que la République dans le passé a toujours voulu la paix. Que la République actuelle, c'est la paix.

Dans le passé, la République a déclaré, d'un seul coup et le même jour, la guerre à tous les peuples de l'Europe.

Les élections de 1871 se sont faites contre les républicains qui voulaient la guerre à outrance, jusqu'à complet épuisement du pays.

Dans le présent, la République n'est pas la paix. L'Europe n'est composée que de monarchies, empires ou royautés, menacées par la République française qui doit, disent les vrais républicains, se propager dans tout le continent. C'est folie de croire que les puissances laisseront vivre la République française, si le gouvernement est remis aux mains des républicains.

De gré ou de force, l'Europe supprimera donc la République française qui l'inquiète en attendant qu'elle la menace.

La République fut la guerre dans le passé. La République, c'est la guerre dans l'avenir.

Circulaire de M. Gambetta aux préfets, du 31 janvier 1871 :

« La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre est toujours la même : GUERRE A OUVRANCE, RÉSISTANCE JUSQU'A COMPLET ÉPUISEMENT.

« ... Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée QUI VEUILLE la guerre et SOIT DÉCIDIÉE A TOUT POUR LA FAIRE.

» Vive la République! »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Discours du prince de Bismark.

Nous avons déjà dit que le prince de Bis-

mark a prononcé, dans la séance du 9 du Parlement allemand, un discours dans lequel il a signalé le mal causé par les correspondants de journaux qui répandent sans motifs des bruits de guerre.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte de ce discours, dans lequel nous remarquons le passage suivant :

« Je trouve que les journaux ne s'occupent pas assez des affaires du pays. Ils sont remplis de nouvelles concernant l'étranger, et ce sont finalement les lecteurs crédules qui en pâtissent. Je rappellerai à ce sujet l'inquiétude causée à la Bourse, au printemps dernier, par un article de la Post, de Berlin. Je ne me souviens pas d'avoir jamais fait écrire un article pour ce journal, et j'ai fait écrire, moins que tout autre, l'article intitulé : « La guerre est-elle en perspective? »

» Cependant, je n'ai pas blâmé cet article, car lorsqu'on sent que la minorité d'un pays pousse à la guerre, il faut, selon moi, crier très-fort, afin que la majorité fasse attention.

» La majorité a, en effet, pour habitude de ne pas aimer la guerre : la guerre est toujours allumée par une minorité ou, comme autrefois sous les gouvernements absolus, par les souverains ou par les cabinets.

» Mais celui qui crie le premier au feu ne peut être soupçonné d'allumer la guerre, c'est-à-dire l'incendie. S'il y avait réellement un ministre belliqueux, il ne ferait pas le premier du bruit dans les journaux pour appeler les pompiers ; mais il chercherait à obtenir d'abord l'assentiment de son souverain.

» Le ministre le plus belliqueux, quelle que soit la confiance dont il jouit, ne peut rien faire, tant que S. M. l'empereur ne mobilise pas l'armée et ne déclare pas la guerre. Sa Majesté a été forcée plusieurs fois de faire la guerre. Elle l'a faite malgré elle et s'y est résolue difficilement. Elle y a acquis beaucoup de gloire ; mais elle est maintenant à un âge où l'on n'aime pas à chercher des querelles ; aussi personne ne peut-il

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA CONFESSION DE GABRIEL.

V. — L'INFLUENCE DU VOISINAGE.

(Suite.)

La silhouette de mon voisin et celle de sa sœur cadette, dessinées sur le rideau blanc de la fenêtre, me traduisaient si bien leurs mouvements que j'assistai, témoin invisible, à l'emploi de leur soirée.

Lui, travaillait à son métier ; elle, assise devant la même table où je l'avais vue, tantôt, copiant au crayon une peinture, tenait un livre à la main et lisait évidemment à haute voix.

De temps en temps, elle fermait le livre et me semblait interroger son frère.

Celui-ci interrompait aussitôt son travail et relevait la tête pour répondre à la question que sa sœur venait de lui adresser, et chacun ensuite reprenait son occupation.

Ainsi, longtemps après que mon père eut dit : « Il est temps d'aller reposer, car on travaillera demain », on travaillait encore chez Justin Chancel.

La veillée se prolongea si avant dans la soirée, que toutes les lumières étaient éteintes dans notre voisinage quand je vis, à la faveur des ombres portées sur le rideau, mes jeunes voisins quitter leurs sièges.

La lectrice prit un bougeoir qu'elle vint présenter à la flamme de la lampe que lui tendait l'artisan, et je devinaï le baiser fraternel au mouvement de leurs têtes se penchant l'une vers l'autre.

Bientôt après, deux portes qui se faisaient face dans l'atelier s'ouvrirent en même temps, et derrière ces portes disparurent, chacune de son côté, la lumière de la lampe et celle du bougeoir.

Je me trouvai en pleines ténèbres aussi bien à l'extérieur qu'au dedans ; car, durant ma longue contemplation des silhouettes, ma bougie avait achevé de se consumer.

Je ne restai pas davantage à ma fenêtre, le froid de la nuit m'avait saisi et le sommeil me gagnait. Je me dirigeai à tâtons jusqu'à mon lit.

Si, la tête posée sur l'oreiller, je m'endormis aussitôt, du moins, j'emportai dans mon premier rêve le spectacle salubre de cette laborieuse veillée.

Le lendemain, je me réveillai beaucoup plus tôt

que le jour précédent. Cependant tout le monde était déjà levé à la maison quand je rouvris les yeux.

Dès que j'eus repris possession de moi-même, ma première pensée fut pour mes parents, que j'entendais parler et marcher dans la chambre voisine ; mais mon premier regard se tourna du côté de l'atelier de Justin.

La grand-mère, le frère, la sœur et les trois ouvriers, assis aux places qu'ils occupaient la veille, avaient commencé leur journée.

A Paris, dans notre rue silencieuse, bordée de vastes hôtels, je n'avais pas pu avoir l'idée d'une semblable activité à pareille heure.

J'étais depuis quelques instants accoudé sur l'appui de ma fenêtre, quand Madeleine entra chez moi ; elle s'étonna de me trouver levé.

— Je vous croyais encore au lit comme hier, me dit-elle, autrement je n'aurais pas manqué de vous appeler quand vos parents ont été prêts à partir.

— Ils sont partis ! m'écriai-je.

— Sans doute ; il est l'heure d'aller à sa besogne quand on est susceptible d'en avoir une. Moi, je vais à la miègne, poursuivit Madeleine en prenant son panier. Votre déjeuner est sur la table ; n'oubliez pas en sortant de mettre la clef où vous savez.

Comme s'il lui avait été ordonné d'éviter mes

questions, elle s'empressa de me laisser seul.

Ainsi que la veille, je me trouvai libre et avec le droit, non exprimé mais sous-entendu, d'user de ce temps de liberté selon ma fantaisie.

J'eus bientôt fait d'expédier ce premier déjeuner ; je n'avais pas encore achevé la dernière bouchée que j'étais déjà revenu à mon poste d'observation.

Cette fois mon attente fut trompée, l'atelier était désert.

Une horloge qui sonna me rappela que c'était vers cette même heure qu'avait eu lieu notre première rencontre avec Justin.

Il m'avait dit qu'aux moments de repos son passe-temps favori était la vue de l'arrivage et du départ des navires ; je le supposai donc sorti, après le déjeuner, pour aller faire sa promenade habituelle.

Ma supposition était juste ; car, étant descendu dans l'espoir de le rejoindre sur le quai, nous nous rencontrâmes à moitié chemin.

Justin revenait soucieux à la maison : un ancien client de son père, qui allait au Havre s'embarquer pour la Havane, où il devait se fixer, lui avait proposé de l'emmener.

— Naturellement, j'ai répondu non, me dit-il ; mais c'est égal, il est bien dur de refuser ce qu'on désire le plus et de n'avoir point le droit de regretter ce qu'on refuse.

croire que S. M. l'empereur ait des intentions belliqueuses, et, si elle n'a pas de telles intentions, tout ce que l'on dit d'un ministre que l'on suppose belliqueux n'est que gasconnade et mensonge intentionnel.

Figurez-vous ce qui serait arrivé si je m'étais présenté devant vous, il y a un an, et que je vous eusse dit : Il faut que nous fassions la guerre, mais je ne sais vraiment pas pour quel motif. On ne nous a pas offensés, mais la situation est critique. Nous avons une foule de voisins puissants ; l'armée française s'organise d'une manière inquiétante. Je vous demande un crédit de 500 millions de francs pour faire des armements.

N'auriez-vous pas été tentés d'envoyer chercher un médecin pour me faire examiner, et ne vous seriez-vous pas demandé comment je pouvais, après une longue expérience politique, commettre l'immense sottise de me présenter devant vous et de vous dire : « Il est possible que nous soyons attaqués dans quelques années ; pour prévenir cette éventualité, tombons vite sur nos voisins et mettons-les en pièces avant qu'ils se soient complètement relevés. »

C'eût été là, pour ainsi dire, un suicide accompli par crainte de la mort, et dans une situation tout-à-fait agréable et calme. Si vous étudiez la question avec soin, vous vous convaincrez certainement qu'un chancelier qui est seul responsable pourrait encore moins que tout autre se présenter devant une population pacifique (la population allemande l'est au suprême degré, tant qu'on ne l'attaque pas : nous n'avons rien à conquérir, rien à gagner, et on nous calomnie en nous reprochant de vouloir des conquêtes), se présenter, dis-je, devant une population pacifique et lui dire : « Il faut faire la guerre. » Ma démission eût été la conséquence naturelle d'une pareille conduite.

Ainsi, selon le grand-chancelier, les articles belliqueux de la presse allemande ne signifient rien, et l'Europe peut dormir tranquille, rassurée sur le sort de la paix.

Tout cela est dit dans un langage humoristique tout personnel au prince de Bismark, et qu'on entend rarement à une tribune. Mais sous cette mise en scène familière qui ressemble à un parti-pris, est-on bien sûr de trouver la pensée réelle du ministre prussien, qui a éludé la question avec des plaisanteries spirituelles et qui, en somme, a évité de se prononcer sur les points si graves de la politique présente ?

Le Nord considère ce discours comme une assurance de paix :

« Nous n'avons, dit-il, aucune raison de douter de la parfaite sincérité des paroles du prince de Bismark, et nous y voyons un nouveau gage précieux du maintien de la paix. Nous nous permettrons toutefois de ne point partager entièrement son opinion sur l'innocuité d'articles belliqueux, surtout lorsque ces articles émanent de journaux considérés comme des organes ministériels. On sait aujourd'hui que la Post n'a pas ce caractère ; mais on l'ignorait il y a un an. Sans doute, des articles de journaux ne peuvent

provoquer à eux seuls une guerre ; mais ils peuvent surexciter les passions nationales, offenser les susceptibilités les plus légitimes d'un peuple, remplacer par une profonde inimitié et une défiance de tous les instants les sentiments d'amitié et de confiance qui doivent régner entre deux États voisins ; qu'il se produise alors le moindre différend, et une guerre devient presque inévitable. Nous reconnaissons aussi que ceux qui crient : Au feu ! pour avertir leurs concitoyens d'un danger qui les menace et les appeler à le conjurer, ont tous les droits à leur gratitude.

Mais encore faut-il que le danger soit réel, et nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'il existe dans le code des dispositions contre ceux qui crient : Au feu ! sans aucune raison, et dans le seul but de s'amuser aux dépens du repos et de la tranquillité de leurs concitoyens. Nous ignorons si la Post n'avait d'autre but l'an dernier que de s'amuser ; le prince de Bismark semble admettre lui-même que des spéculations de bourse pouvaient être pour quelque chose dans ses articles. Ce qui est certain, c'est que les vellétés de guerre attribuées par ces articles à la France n'existaient pas dans ce pays ; il n'y avait pas même une minorité, quelque infime qu'elle fût, pour concevoir de tels projets, qui auraient été la sottise la plus gigantesque qui fût jamais entrée dans le cerveau malade d'un homme. Voilà précisément pourquoi les élucubrations belliqueuses de la Post répandirent une si vive inquiétude. Heureusement le charme est rompu maintenant, et s'il prenait fantaisie à ce journal de sonner de nouveau la charge, on saurait quel cas il y aurait à en faire.

Le Nord a raison quand il reconnaît que les vellétés de guerre attribuées à la France n'existent pas ; ces accusations formulées par les journaux prussiens n'ont jamais été prises au sérieux en Europe ; toutes les puissances savent que nous ne voulons et ne pouvons entreprendre une guerre, sans commettre « la sottise la plus gigantesque. »

Tout cela est vrai ; mais le Nord est-il bien fondé à accepter cette boutade pacifique du prince de Bismark comme une garantie suffisante ? Nul ministre en Europe ne s'est plus servi de la presse que le chancelier prussien, et n'a mieux su s'en faire une arme à l'occasion. Il suffit de se rappeler le rôle des journaux qu'il inspirait, au moment de la campagne de Sadowa et de la campagne de 1870. Il nous suffit de nous rappeler combien de fois M. de Bismark a profité de l'attitude de certains journaux en France pour soulever des difficultés diplomatiques.

Ne nous laissons donc pas prendre aux plaisanteries et à la verve humoristique du ministre prussien, qui nous semble fort habile à jouer une scène de comédie devant son Parlement, et qui continuera, comme par le passé, à se servir de sa presse officieuse quand il en aura besoin.

mon existence.

Le premier mois de notre séjour à Rouen touchait à sa fin ; les dernières journées me parurent d'autant plus longues que, du matin au soir, absolument abandonné à moi-même et ne sachant pas me créer une distraction attrayante, mon inaction commençait à me faire envier le sort de ceux qui ont des devoirs à remplir.

Mon père semblait avoir pris le parti de ne m'en imposer aucun.

Parfois, au regard interrogateur de ma mère et à certain mouvement de ses lèvres, je m'apercevais bien qu'elle était sur le point de me demander :

— Qu'as-tu fait aujourd'hui ?

Mais, soit par un effort de sa propre volonté, soit qu'elle se fût engagée à ne jamais m'interroger, la question que j'attendais ne sortait pas de sa bouche.

Il ne fallait qu'un incident imprévu pour me décider à rompre avec une oisiveté qui m'accablait comme un pesant fardeau ; l'incident ne se fit pas attendre.

Nous étions, vous le savez, au dernier jour du mois. Chez nous le souper venait de finir ; mon père dit à Madeleine de débarrasser la table, et quand le couvert fut enlevé, il continua, sans quitter sa place :

— Mon patron paye à jour fixe ; j'ai reçu ce soir le prix de mon travail : le voici.

ESPAGNE.

Hendaye, 13 février.

On mande de Vergara, 14 février (source carliste) :

Le Cuartel Real publie un article qui est adressé au maréchal de Mac-Mahon.

On signale quelque mouvement dans les troupes de Quesada et de Loma. Nos forces sont en observation.

Le roi est toujours au milieu de ses bataillons d'Alava et de Biscaye.

(Agence Havas.)

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque d'Angers.

M^{gr} l'Évêque d'Angers vient de publier une lettre pastorale, à l'occasion du carême, sur les devoirs du chrétien dans la vie civile. Nous recommandons ces pages éloquentes à tous les électeurs ; ils y trouveront toute tracée la ligne à suivre dans le devoir civil qu'ils auront à remplir dimanche prochain :

Nos très-chers Frères,

La religion chrétienne a des règles de conduite pour toutes les situations de la vie. Ce n'est pas à l'activité purement personnelle que s'arrête son pouvoir de direction ; elle enveloppe de ses préceptes tout l'ensemble des relations sociales. Rien n'échappe à cette législation suprême, qui suit la volonté de l'homme dans quelque sens que ce soit, partout où apparaît un devoir à remplir. Membre d'une famille ou d'une cité, le chrétien ne saurait, dans aucun cas, séparer ses actes de sa foi ni de sa conscience : il doit porter l'une et l'autre dans la vie domestique et dans la vie civile. S'il y a une morale individuelle, il est aussi une morale sociale, et la seconde ne commande pas avec moins d'empire que la première. C'est le langage que l'Église a fait entendre au monde dans tous les temps et dans tous les lieux. Jamais elle n'a admis que la loi évangélique ne dût pas régir l'homme tout entier, et que, chrétien pour soi-même, l'on pût ne pas se montrer tel en face de la société. Avec le même soin qu'elle mettait à former le vrai fidèle, elle prêchait les vertus qui font le vrai citoyen. Ainsi se préparaient, sous sa haute influence, les nations vraiment fortes ; et c'est à l'aide de ces principes, appliqués suivant les circonstances, qu'a pu s'accomplir le grand œuvre de la civilisation chrétienne.

Il importe, N. T. C. F., de remettre en lumière ce grave enseignement à une époque où les vérités les plus claires menacent de s'obscurcir. L'on s'imagine trop aisément que les actes de la vie publique sont chose indifférente au regard de la morale, et que la conscience n'y est engagée que pour une faible part. Et cependant, c'est de pareils actes que dépend le bon ordre des États, et, par une conséquence naturelle, le progrès de la religion elle-même. Qu'on le veuille, ou non, il y a là des situations qui obligent, et des responsabilités que l'on ne saurait décliner. Chacun est intéressé à la chose publique : et il n'est permis à personne de s'en tenir éloigné par négligence ou par dédain.

C'est pourquoi il est de notre devoir d'appeler votre sérieuse attention sur les princi-

pes qui doivent diriger le chrétien en pareille matière, et sur la ligne de conduite qu'il faut tenir pour y rester fidèle. Car l'Église n'a pas seulement pour mission de faire régner la loi de Dieu en vous-mêmes et dans l'intérieur de vos familles ; elle doit aussi porter son regard sur la scène du monde, pour y répandre la lumière et les bienfaits de son enseignement. En vous rappelant les devoirs que vous avez à remplir dans la vie civile, nous ne faisons que reproduire et développer une partie de la morale chrétienne. Écoutez notre voix à l'entrée de cette sainte Quarantaine, où le recueillement des esprits les dispose à mieux recevoir les leçons salutaires de la foi.

I.

Après la société religieuse, qui est la plus parfaite des œuvres divines, rien n'est grand, N. T. C. F., rien n'est beau, comme le spectacle que présente la société civile. Ah ! sans doute, si vous la contemplez à l'une de ces heures critiques où son existence même semble mise en question, où les passions se déchaînent avec fureur comme les vents qui soulèvent les vagues de la mer ; où l'œil entrevoit, aux lieux sinistres de l'orage, l'abîme qui se creuse et le navire qui va sombrer ; où les nations prises de vertige, suivant la forte expression de l'Écriture sainte, chancellent comme un homme ivre ; dans ces moments de troubles et de bouleversements, l'âme saisie d'épouvante se replie sur elle-même sous le poids de la tristesse. Mais quand le calme rené à la surface de cette mer agitée, quand Dieu se réveille du sommeil de sa puissance fait taire les vents et la tempête ; quand la société dirigée par une main ferme et habile reprend sa marche et s'avance comme un vaisseau qui fend les flots dans la majesté de sa force ; quand l'autorité se relève et s'affermi sur ses véritables bases : alors à la vue de cette hiérarchie de pouvoirs qui se succèdent depuis le sommet de l'échelle jusqu'à son degré le plus infime ; à la vue de cette réciprocité de services et de fonctions, d'où résulte pour le corps entier le jeu facile et régulier de tous ses membres ; à la vue de ce rouage merveilleux où chaque pièce vient s'ajuster à celle qui précède et soutient celle qui la suit ; et, pour nous résumer, à la vue de cette multitude d'hommes se retrouvant unis, après de longs siècles d'histoire, dans l'attachement à un même sol, dans le culte des mêmes souvenirs, dans le respect et la pratique d'une même foi, dans un commun héritage d'infortunes et de souffrances, de grandeurs et de gloires ; à la vue de toutes ces choses enfin, le cri du Prophète sort de tous les coeurs et vient se placer sur toutes les lèvres : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* : « Qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter ensemble comme des frères ! »

Mais ces grands avantages ne se conçoivent pas sans de grands devoirs. Et d'abord, ce qui apparaît au sommet de l'édifice social, ce qui en fait le couronnement et la clef de voûte, c'est l'autorité. L'autorité, mot saint et sacré, qui nous reporte immédiatement à Dieu, principe et source de toute puissance. L'autorité à ce mot, l'orgueil se

— C'est donc bien beau, ce pays-là ? lui demandai-je.

— Celui-là ou un autre, répliqua Justin. Ce qu'il y a de beau pour un homme, c'est de voir ce qu'il ne connaissait pas et d'avoir appris ce qu'il ignorait. Au fait, reprit-il d'un ton résolu et pour se consoler du voyage qu'il ne devait pas faire, Juliette et moi nous la connaissons ce soir, cette Havane ; ce sera le sujet de notre étude à la veillée.

— Comment, vous étudiez le soir ?

— Oui, en travaillant. Dame ! quand on n'a que ce moment-là pour s'instruire ! ma sœur lit tout haut la leçon ; moi, je l'écoute, et j'en retiens le plus que je peux. C'est ainsi que nous avons appris ensemble l'arithmétique, l'histoire, la grammaire, quelques mois d'anglais et un peu de géographie, enfin tout ce que vous devez savoir beaucoup mieux que nous, vous qui avez toujours eu le temps d'apprendre.

Chaque parole de Justin était une attaque portant coup contre mon ignorance.

Je le quittai sans avoir eu le courage de lui avouer que je ne savais absolument rien, et durant plusieurs jours, j'évitai de le rencontrer ; ce qui ne m'empêchait pas, le soir, après avoir pris congé de mes parents, d'assister de ma fenêtre à la veillée du frère et de la sœur.

Je passe sous silence les semaines qui se succédèrent sans que rien interrompît la monotonie de

Il ouvrit sa bourse et laissa tomber trois louis d'or sur la table.

— C'est jour de recette aujourd'hui, reprit ma mère, car je rapporte ici le gain de mes quatre semaines à l'atelier.

Huit pièces de cinq francs allèrent rejoindre les trois louis d'or.

S'adressant gaiement à ma mère, mon père lui dit :

— Madame la caissière, ramassez l'or et l'argent, et allez inscrire tout cela sur votre livre.

Madeleine, qui était restée dans la salle à manger, s'avança vers ma mère au moment où elle se levait, et, montrant sa main droite pleine de menue monnaie, elle dit timidement :

— Si Madame veut bien aussi inscrire ces douze francs-là ; ils appartiennent à la maison.

— Comment cela ?

— J'ai maintenant si peu d'ouvrage chez vous que, sans négliger mon service ici, je trouve le temps d'aller faire deux petits ménages dans le quartier.

Ma mère, repoussant avec émotion la main pleine que ma vieille gouvernante s'obstinait à tendre vers elle, répliqua d'une voix où se trahissait l'attendrissement :

— Cet argent que vous m'offrez, c'est le prix de vos peines ; je ne puis le recevoir et accepter en outre les services que vous nous rendez tous

les jours.

— Pourquoi donc pas ? risposta Madeleine ; est-ce que vous me fournissez de la besogne pour la valeur du logement que j'occupe ici ? Mettons, si vous voulez, que l'un acquitte l'autre, il reste encore à compter ma nourriture ; or, quand on est plusieurs à manger au même pain, il est juste que chacun paye sa part en argent ou en travail ; voilà la mienne.

Elle déposa, en achevant de parler, ses douze francs en monnaie devant mon père, qui jusqu'alors n'était pas intervenu dans le débat.

— Madeleine a raison, dit-il en lui serrant affectueusement la main ; elle a parlé comme une brave fille qu'elle est ; il n'y a que les malades et les infirmes qui aient le droit de manger le pain qu'ils n'ont pas gagné.

(La suite au prochain numéro.)

roidit, les passions protestent; mais la raison s'incline, parce qu'elle y voit une garantie plutôt qu'un frein, une protection et non pas une menace. L'autorité, c'est un œil ouvert sur tous les intérêts et un bras toujours armé pour les défendre. Sa force, comme sa dignité, est celle de tous; car c'est en elle et par elle que chacun se sent respecté et soutenu. On ne place entre ses mains une part de liberté individuelle, que pour l'y retrouver agrandie et mieux réglée. Pourquoi s'en défier? Loin de porter préjudice à personne, l'autorité profite à tout le monde: elle rend à chacun en bien-être et en sécurité ce qu'elle reçoit de confiance et de respect. Sans ce pouvoir tutélaire, il n'y a pour tant de volontés diverses ni centre de ralliement, ni unité de direction: tout fléchit en l'absence d'une autorité, tout se disperse, tout tombe en dissolution. L'expérience des siècles le proclame d'accord avec le bon sens et le génie: «Où tout le monde veut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut; où il n'y a point de maître, tout le monde est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave.»

Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul écrivait aux Romains: «Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu; et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies. Ainsi, qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu.» Et pour montrer que la soumission à toute puissance légitime est une obligation morale, l'apôtre ajoutait: «Il est nécessaire que vous soyez soumis, non-seulement par crainte, mais encore par motif de conscience.» Saint Pierre tenait le même langage, lorsqu'il disait aux fidèles de son temps: «Soyez soumis pour l'amour de Dieu à l'ordre qui est établi parmi les hommes; soyez soumis au roi comme à celui qui a la puissance suprême; à ceux auxquels il donne son autorité, comme étant envoyés de lui pour la louange des bonnes actions et la punition des mauvaises.» Grandes et salutaires leçons, que le Prince des Apôtres résumait en ces deux mots dont l'un explique l'autre: «Craignez Dieu, honorez le roi.» *Deum time, honorificat regem.*

Heureux les Etats où l'autorité est demeurée intacte, où il lui suffit de se montrer pour obtenir le respect, où, loin de la traiter en ennemie, l'on est habitué à saluer en elle la gardienne de l'ordre et de la justice! Pénez-vous de ces sentiments, N. T. C. F.: le chrétien n'en connaît pas d'autres. Respectez l'autorité, de haut en bas et à tous ses degrés, jusque dans ses plus humbles dépositaires: quiconque en possède une parcelle, a le droit d'être obéi. Et ne vous croyez pas humiliés par cette soumission: car ce n'est pas à l'homme qu'elle se termine, mais à Dieu dont il est l'image et le représentant. Ces principes, inculquez-les de bonne heure à vos enfants, en les accoutumant à plier leur volonté devant les ordres de leurs supérieurs. La famille est la grande école de l'obéissance: là, comme à sa source, doit se puiser l'esprit de subordination, qu'il faut savoir porter dans cette autre famille plus vaste et non moins unie, qui s'appelle la cité.

Mais dans toute société régulière l'autorité s'exerce par des lois; et c'est le devoir du chrétien d'observer les lois de son pays, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu. Après la sainteté de la religion, il n'est rien de plus vénérable ni de plus auguste que la majesté de la loi. S'incliner devant elle, en dépit de la passion ou de l'intérêt propre, c'est la marque des peuples vraiment dignes de ce nom. Et comment ne pas reconnaître son empire? Tous, nous vivons sous la garde de cette souveraineté muette, qui nous suit en tous lieux, pour nous protéger dans notre personne et dans nos biens, dans notre repos et dans notre liberté. Un ancien le disait dans son grand langage: «Pour pouvoir être libres, il faut que nous soyons tous esclaves de la loi: *Legum omnes servi sumus, ut liberi esse possimus.* Et cet esclavage n'a rien que de noble; car la loi est une reine qui commande sans passion. Egale pour tous, elle domine les caprices du moment; elle demeure quand les hommes passent. Aussi n'y a-t-il rien de plus funeste pour un peuple que le mépris et la violation des lois; et, quand le Prophète cherchait à expliquer la chute d'une grande nation, il disait: «La terre a été infectée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, changé le droit public, rompu le pacte qui devait durer à jamais: *Terra infecta est ab habitatoribus suis, quia transgressi sunt leges, mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum.*»

Telles sont, N. T. C. F., les maximes que la religion chrétienne a répandues par le monde. «Rendez à chacun ce que vous lui devez, écrivait l'Apôtre; le tribut à qui est dû le tribut; l'impôt à qui est dû l'impôt; la crainte à qui est due la crainte; l'honneur à qui est dû l'honneur.» C'est ce que Tertullien appelait dans son style expressif «la religion de seconde majesté.» Hélas! il ne faut pas se le dissimuler: ces hautes doctrines ont subi parmi nous de graves atteintes. On ne sait plus reconnaître ni l'autorité ni la loi. L'esprit de révolte a soufflé sur le monde: c'est à qui ne dépendra plus de rien ni de personne. Fatale illusion! Par là, on ne fait que changer de maître, et donner à la contrainte ce que l'on refuse au respect. Bon gré mal gré, il faut choisir entre la règle et l'arbitraire, et plier sous la force, à défaut du droit et de la raison. C'est l'humiliation que l'Evangile veut épargner aux peuples, en leur donnant une haute idée du pouvoir et d'eux-mêmes; car, pour être vraie, l'obéissance doit rester digne: On ne respecte bien les autres qu'à la condition de se respecter soi-même; et une soumission sans dignité n'honore pas plus celui qui la reçoit que celui qui la rend.

En proclamant que tout pouvoir vient de Dieu, le christianisme relève l'obéissance par le principe auquel il la fait remonter, tandis que, d'autre part, il donne à l'autorité le caractère d'un service public, en la constituant à l'image de Celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. Il consacre la puissance des princes et ennoblit la soumission des peuples. Le paganisme ne connaissait pas de milieu entre la servitude et la révolte: il allait de l'un à l'autre avec une égale facilité, dans l'ignorance où il était de la vraie notion du pouvoir. Ni factieux ni serviles, telle a été de tout temps la devise des vrais chrétiens. Il ne pouvait en être autrement des disciples d'une religion qui, par ses exemples comme par ses préceptes, apprenait aux souverains à commander sans orgueil, et aux peuples à obéir sans bassesse. *(La suite à demain.)*

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le récit du *Courrier de Saumur*, portant la date du mardi 45 février courant, sur les faits qui se seraient passés à l'assemblée générale de la Société de secours mutuels la *Saumuroise*, est entièrement inexact.

M. le président de cette assemblée n'a point prononcé les paroles que ce récit lui prête.

Après l'exposé des comptes du deuxième semestre de l'année 1875, suivi du résumé des opérations de l'année entière, M. le président a rappelé les pouvoirs attribués au bureau par les statuts dont il a visé et lu les articles; puis il a annoncé à l'assemblée générale que ce bureau, dans sa réunion du 12 février, avait, à la suite d'un cas qui lui était soumis, décidé, au scrutin secret, et à la majorité de 14 voix contre 5 sur 19 votants, que l'entièrement civil étant contraire au règlement de la Société, il n'y avait pas lieu d'en faire payer les frais par le trésorier sur la caisse.

Quelques membres ayant demandé la parole pour protester contre cette décision, M. le président a rappelé à l'assemblée générale que le bureau avait délibéré régulièrement, et qu'en sa qualité de président de la Société il devait assurer purement et simplement l'exécution de cette délibération; il a ensuite déclaré la séance levée.

Les membres ont quitté la salle. *(Communiqué.)*

Le ministre de l'agriculture et du commerce a l'honneur de prévenir MM. les industriels et commerçants que, dans le but de leur faciliter la recherche des contrefaçons dont leurs marques de fabrique peuvent être l'objet en Allemagne, il vient de faire mettre à leur disposition un recueil périodique où se trouvent reproduites toutes les marques nationales ou étrangères enregistrées soit à Leipzig, soit dans les autres villes de l'empire.

Ce recueil est déposé au Conservatoire des arts-et-métiers, à Paris, où il sera communiqué, sans frais, à toute réquisition.

M. de Ponton d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé, à la résidence de Tours, de plusieurs services de chemins de fer, sera chargé de la direction

du service des études des lignes ci-après, déclarées d'utilité publique à titre d'intérêt général par la loi du 31 décembre 1875:

De Port-de-Piles à Port-Boulet par Chignon avec embranchement pour desservir le camp du Ruchard;

De Port-de-Piles à Preuilly.

La semaine dernière, le feu s'est déclaré, à Aubigné, dans le grenier du sieur Hamonneau, garde-champêtre de la commune. Cet incendie devrait être attribué, croit-on, au mauvais état de la cheminée, lézardée dans la hauteur du grenier; des étincelles ont pu pénétrer dans un tas de brandes et les ont enflammées.

La perte s'élève à 4,200 fr. environ. L'immeuble était assuré, mais le garde-champêtre locataire ne l'était pas.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Il y avait foule, hier soir, au théâtre, et la représentation de *Zampa* a été charmante. M^{me} Papin, M. Leroy et M. Descamps se sont parfaitement acquittés de leur tâche. Depuis quatorze ans, le chef-d'œuvre d'Hérolid n'avait pas été représenté à Saumur; le public dilettante a vivement apprécié cette délicieuse musique qu'il nous est donné trop rarement d'entendre.

Il n'y aura pas de spectacle lundi prochain, la représentation des *Danicheff*, dont nous avons déjà parlé, étant fixée au mardi 22 février.

Les *Danicheff*, drame russe en 4 actes, de M. Pierre Newski, aura pour principaux interprètes M. Abel, premier sujet du théâtre du Vaudeville, M. Sully, M. Bilhaud, M^{me} Jeanne Bondonis, ex-artiste de la Comédie-Française, M^{me} Berthe Fayolle, M^{me} Philiberte, etc., des théâtres de Paris.

Mise en scène et costumes identiques à ceux de l'Odéon.

UN TRAIT D'AMOUR MATERNEL.

Le faubourg Saint-Lazare, à Poitiers, a été vivement ému samedi soir par le fait suivant:

Un jeune soldat du dernier contingent avait sorti de l'urne le n^o 4. Tout le monde sait que c'est dans les premiers numéros que sont pris les marins et les soldats de l'infanterie de marine.

La crainte de la mer, la peur des colonies avaient à ce point troublé la tête du pauvre jeune homme qu'il avait décidé d'en terminer avec la vie.

Le soir, à onze heures, il vint comme d'habitude embrasser sa mère, lui dit adieu en la prévenant qu'il allait faire un voyage.

La mère, qui s'apercevait de la tristesse de son fils, et avertie par un de ces pressentiments qui arrivent si vite au cœur des mères, se douta de la résolution de son fils. Elle entendit du bruit dans le grenier, se hâta d'y monter; mais alors quel spectacle! elle y trouva son fils pendu à une poutre!!!

Que faire? Les portes étaient toutes fermées; appeler du secours? A cette heure, qui l'entendrait! C'est alors que son sentiment maternel lui vint en aide. Elle souleva ce lourd fardeau et diminua ainsi la tension de la fatale corde; mais il fallait en débarrasser le malheureux enfant, et rien pour la couper!

Son imagination rapide comme son cœur, lui suggéra l'idée de mettre le feu à la corde, avec la lumière qu'elle avait apportée. La corde céda, le corps presque inanimé de son fils tomba sur le plancher; et quand elle s'aperçut qu'il respirait encore, elle appela des voisins et leur confia, pour aller chercher M. le docteur de la Bâte, la garde de cet être qui faisait encore une fois vibrer si violemment son cœur de mère.

M. le docteur de la Bâte rentra chez lui, quand il trouva cette femme désolée et en larmes, le suppliant d'aller donner ses soins à son fils. M. le docteur de la Bâte s'empressa d'accourir à cet appel. Il trouva le malheureux jeune homme presque asphyxié; mais, grâce à des insufflations de bouche à bouche, à de vigoureuses frictions, à des mouvements imprimés à la poitrine pour faire une respiration artificielle, la vie ne tarda pas à revenir. Bientôt cette mère si bonne, si courageuse, voyait son fils venir pour ainsi dire une seconde fois à la vie. Il était sauvé! Quelle conduite de la part de sa mère et quelle force!

(Journal de la Vienne.)

Pour les articles non signés, P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 14 février.

Le marché a présenté une certaine animation. On signale beaucoup d'affaires sur les valeurs françaises. Tous les cours se sont du reste maintenus.

Le 5 0/0 débute à 105 et clôture à 105,05 après avoir été à 105,10.

Le 3 0/0 ouvre à 67,75 et se tient ferme jusqu'à la clôture. Il est au dernier cours à 67,72 1/2.

L'Italien est, après avoir eu une hausse assez marquée, retombé à la clôture. Il ouvre à 71,13, monte à 71,20 et termine à 71,05.

Le Turc fait 20,60 et reste stationnaire après une légère hausse au milieu du marché.

Les Lots sont à 56.

Le Pérou est stationnaire à 35 1/2.

Le Crédit mobilier ouvre et ferme à 200.

La Banque de Paris pas d'affaires.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1876.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Léon-François Lallement, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Marie-Henriette Guiocheau.

Le 4. — Louise-Valentine Lamy, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 5. — Alphonsine-Céline Dron, rue Saint-Jean.

Le 8. — Eugène-Jules Balzeau, route de Varrains. — Marie Chaverlange, quai de Limoges. — Marguerite Mérel, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 10. — Alfred-Aimé Bourel, au Petit-Puy.

Le 11. — Eugène Kippeurt, rue de la Visitation. — Florence-Augustine Bourgeois, rue de Poitiers.

Le 12. — Maxime Ruesche, route de Varrains.

Le 14. — Auguste Thomas, rue de l'Hôtel-Dieu. — Victor-Auguste Dutour, rue du Portail-Louis.

Le 15. — Auguste-Charles Lemonnier, rue de Lorraine.

Le 16. — Constant-Auguste Bretonneau, rue Saint-Nicolas. — Antoine Guillaume, rue du Marronnier.

Le 18. — Victoria Bécharel, rue de Fenet.

Le 19. — Jeanne-Hélène Cormier, rue Notre-Dame. — Léon Thibault, rue de Nantilly.

Le 21. — Victorine-Eugénie Douau, rue de la Fidélité. — Marie Fant, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Edouard Breton, rue de Nantilly. — Adrienne-Marie Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Louise Rôux, Grand-rue. — Albert-Constant Rousse, rue Nationale. — Antoinette-Mélie-Renée-Marie de la Monneraye, rue de Bordeaux.

Le 26. — Marguerite-Augustine Berin, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Léopold Trotin, rue Saint-Nicolas. — Auguste Boret, rue Saint-Nicolas. — Louis Colinet, rue de Fenet. — Jeanne-Marie-Marguerite Calamier, rue Beaurepaire.

MARIAGES.

Le 3. — Bernard Pradas, comptable, de Bordeaux, a épousé Julie-Léonie Bouvet, chapeletière, de Saumur. — Louis-Clément Vinscaneau, cocher, a épousé Célestine-Louise Charbonnier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 4. — François Chipault, boucher, a épousé Hélène Folleville, modiste, tous deux de Saumur. — Félix-Alphonse-Victor-Marie Béthys, professeur, a épousé Louise Amiraud, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10. — Etienne Beuchet, tailleur de pierre (veuf), a épousé Joséphine-Renée Barrier, lingère (veuve), tous deux de Saumur. — Louis Cornilleau, boulanger, a épousé Marie-Jenny Falquet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 11. — Alexis-Eugène Abraham, employé de commerce, a épousé Justine-Lodoiska Desnove, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Alexis Richard, jardinier, a épousé Françoise Robineau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 31. — Louis Conseil, marchand, a épousé Désirée-Françoise Laurent, marchande, tous deux veufs, de Saumur.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le numéro que l'*Univers illustré* a publié la semaine dernière. Ce numéro ne se recommande pas moins par l'intérêt que par la belle exécution des gravures qu'il contient. En tête, nous trouvons les portraits des cinq sénateurs qui viennent d'être élus à Paris; plus loin, on assiste au scrutin sénatorial au palais du Luxembourg. Nous signalerons aussi la page consacrée aux funérailles de Frédéric Lemaître, où l'artiste a réuni trois sujets: le cortège, la cérémonie à l'église Saint-Martin-des-Maraux, et celle au cimetière Montmartré au moment où Victor Hugo prend la parole. Trois dessins infiniment curieux relatifs au voyage du prince de Galles aux Indes; « le livre défendu », ravissante page d'art; une grande marée, l'archipel des Fidji: telle est l'indication sommaire des autres planches qui complètent ce charmant numéro sans parler du rébus et du problème d'échecs.

On voit que l'*Univers illustré* reste digne de la réputation de bon aloi qu'il a conquise par des efforts incessants. Quant à sa partie littéraire, elle est à la hauteur de sa partie artistique; c'est là un fait trop notoire pour que nous ayons besoin d'y insister. Mais nous tenons à rappeler qu'en ce moment

L'*Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis parmi les œuvres des plus célèbres écrivains.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, goupures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 4 fr. 50. — Un an: 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 6 fr. 50. — Un an: 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois: 6 fr. — Six mois: 11 fr. — Un an: 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS SUR MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 12 février.

Froment (l'h.) 77 k. 19 50	Huile chenc. 50	—
2 ^e qualité. 74 18 50	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75 19	Graine tréfle 50	70
Orge. 65 11 05	— luzerne 50	70
Avoine h. bar. 50 19	Foin (h. bar.) 780	140
Fèves. 75 17	— Luzerne — 780	110
Pois blancs. 80 34	Paille — 780	70
— rouges. 80 26	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70 28	Cire Jaenc. 50	250
Farine, culas. 157	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65 25 50	qualité (52 k. 500)	58
Chenevis. 50 22	2 ^e	—
Huile de noix. 50 75	3 ^e	45

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité à 90
Id.	2 ^e id. à 65
Ordin., env. de Saumur 1875.	1 ^{re} id. à 55
Id.	1875, 2 ^e id. à 45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id. à 55
Id.	2 ^e id. à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id. à 45
Id.	2 ^e id. à 40
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id. à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	—
Champigny, 1874	1 ^{re} id.	—
Id. 1874	2 ^e id.	—
Id.	3 ^e id.	—
Varrains, 1875	1 ^{re} id.	—
Varrains, 1875	2 ^e id.	—
Bourguell, 1875	1 ^{re} qualité	—
Id.	2 ^e id.	—
Id., 1875	1 ^{re} id.	—
Id.	2 ^e id.	—
Restigné	1 ^{re} id.	—
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	70
Id.	2 ^e id.	70
Id. 1874	1 ^{re} id.	70
Id.	2 ^e id.	70

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures	20 minutes du matin.
11	30 — — —
1	45 — du soir.
7	40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur

5 heures	33 minutes du matin.
10	45 — — —
12	30 — du soir.
6	20 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	67	65	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	732	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	752	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	98	10	»	Crédit Mobilier.	198	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	618	75	»
5 % jouiss. novembre.	104	90	»	Crédit foncier d'Autriche. . .	317	50	»	Société autrichienne, j. janv. . .	637	50	1
Obligations du Trésor, t. payé. .	475	5	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	325	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	490	50	1	Est, jouissance nov.	385	»	1	Orléans.	315	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	50	1	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	987	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	311	50	»
— 1865, 4 %	505	»	50	Midi, jouissance juillet.	722	50	»	Est.	311	25	»
— 1869, 3 %	367	»	1	Nord, jouissance juillet.	1222	50	2	Nord.	316	»	»
— 1871, 3 %	349	50	»	Orléans, jouissance octobre. . .	1022	50	7	Ouest.	311	50	»
— 1875, 4 %	475	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	635	»	»	Midi.	311	25	»
Banque de France, j. juillet. . .	3865	»	5	Compagnie parisienne du Gaz. .	1125	»	»	Deux-Charentes.	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. .	625	»	1	Société Immobilière, j. janv. . .	23	»	1	Vendée.	243	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493	50	1	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	»	Canal de Suez.	533	75	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370	»	»								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	898	75	1								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers)
9	45 — — — omnibus.
9	1 — — — omnibus.
4	33 — — — soir, express.
4	12 — — — omnibus.
7	17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	35 minutes du matin, omnibus
9	20 — — — omnibus
9	41 — — — express.
4	44 — — — soir, omnibus.
10	38 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 15 minutes.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MICHAUD.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 14 février 1876, enregistré, le sieur Amédée Michaud, débitant, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, a été déclaré en état de faillite ouverte, à la date du 14 février 1876. M. Eugène Lemoine, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, pour liquider les opérations de cette faillite; et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PIERRE MAILLER.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Mailler, marchand de vaches à Doué, sont invités à se présenter, le mardi 22 février 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier, L. BONNEAU.

A VENDRE DIX MILLE CHEVELUS

De deux ans, En bon Groleau de Cinq-Mars, premier choix. S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (66)

GERMAIN CORBINEAU, jardinier au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, déclare ne pas vouloir payer les dettes que pourrait contracter sa femme. (67)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE

C^{ie} "HOWE" L^a

Fondateur ELIAS HOWE

Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de HOWE

La C^{ie} HOWE, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines: N^o 1—N^o 2—N^o 3, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'inaugurer une nouvelle Machine à main, dite "HOWE" N^o 0, copiée sur son admirable Machine N^o 1. Outilant, Ourlant, Soutachant. Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

TARIF DES MACHINES de la C^{ie} HOWE L^a

MACHINE N ^o 0	110 ^f	MACHINE N ^o 3	300 ^f
MACHINE N ^o 1	250 ^f	MACHINE N ^o 4	300 ^f
MACHINE N ^o 2	275 ^f	MACHINE N ^o 5	650 ^f

Exiger le nom de "HOWE" sur le bras de la machine.

DÉPÔT dans la 1^{re} maison de chaque ville.

ENTREPOT GÉNÉRAL POUR MAINE-ET-LOIRE

12, Place Neuve, 12

ANGERS

Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 19

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: 121 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.	Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C ^{ie} , Banquier.
MM. ADMINISTRATEURS	Clausse (Gustave), Propriétaire de la Banque de France.
La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans.	Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France.
Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France.	Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'État.
Moreau (Frédéric), Négociant, Censé de la Banque de France.	Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France.
Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C ^{ie} , Banquier.	Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.
Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France.	MM. CENSEURS
André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France.	Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change.
De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.	Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C ^{ie} , Banquier.
Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.	Bourceret (Ant ^o), Propriétaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

DIRECTEUR

M. Onfroÿ (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la C^{ie}.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,107,916^f

Arrérages payés aux Rentiers. 129,628,201^f

Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052^f

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clémot; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

Saumur, imprimerie de P. GODET.